

DDTM de la Manche
S.A.D.T.
- 2 OCT. 2011
ARRIVÉE



Carte communale

Plan de zonage

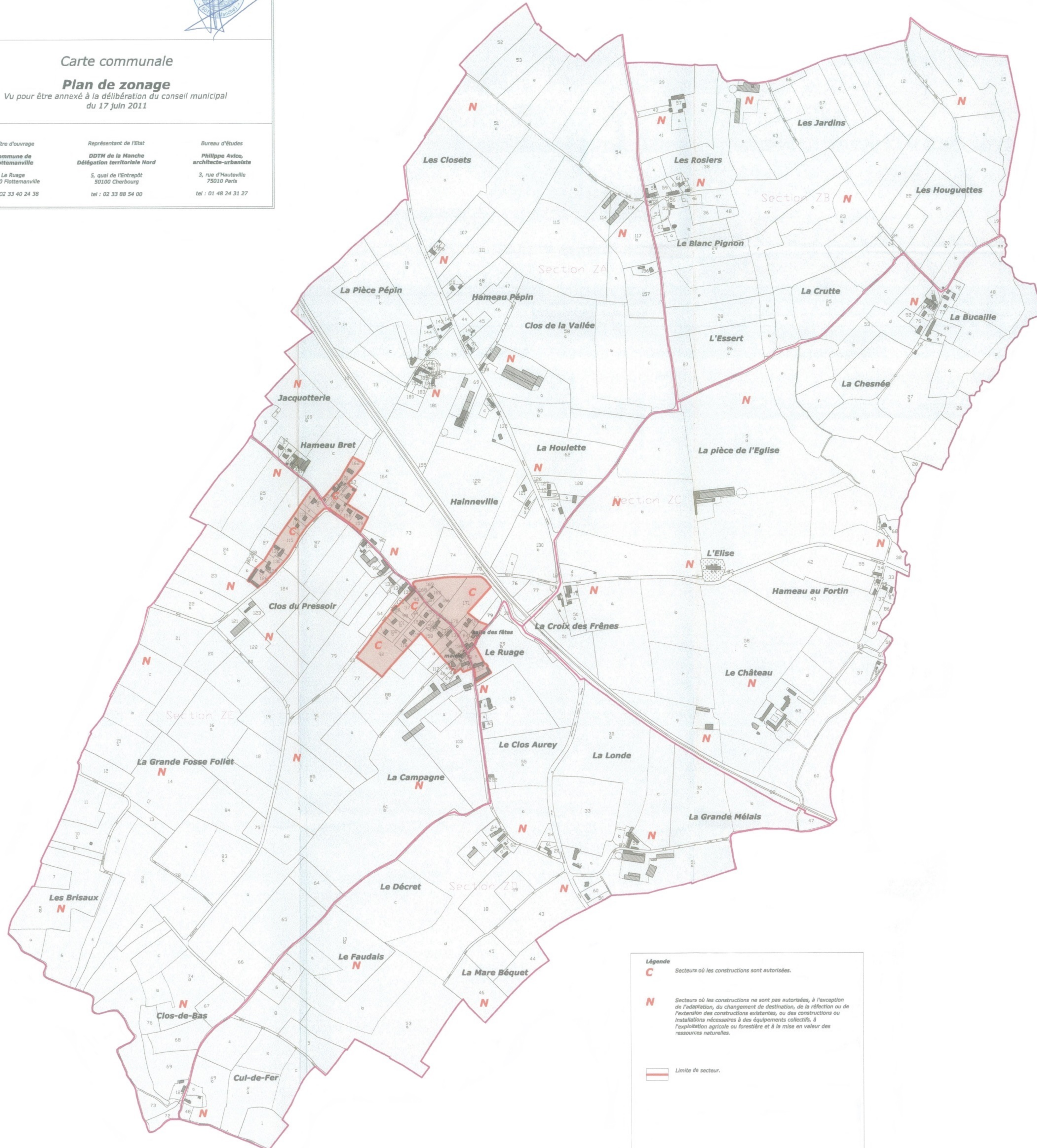
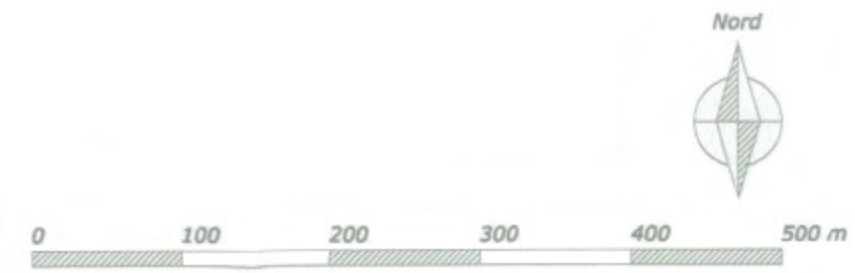
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 17 juin 2011

Maire d'ouvrage
Commune de Flottemanville
Le Ruage
50700 Flottemanville
tel : 02 33 40 24 38

Représentant de l'Etat
DDTM de la Manche
Délégation territoriale Nord
5, quai de l'Entrepôt
50100 Cherbourg
tel : 02 33 89 54 00

Bureau d'études
Philippe Avico,
architecte-urbaniste
3, rue d'Haudeville
75010 Paris
tel : 01 48 24 31 27

Toute la commune
Echelle 1/5000



Légende

- C** Secteurs où les constructions sont autorisées.
- N** Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes, ou des constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'implantation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.
- Limite de secteur.

